



## CR CGT CSA du 1<sup>er</sup> juillet 2025

L'ensemble des documents est consultable ici : <https://cgt.fercsup.net/syndicats/auvergne-rhone-alpes/ecole-normale-superieure-o-ens-de-lyon/instances/csa-ens-de-lyon/article/csa-ens-1er-juillet-2025>

Présents :

CGT : Emile BOUVIER, Ludivine VAGNEUR, Daniel BARBAR, Camille BORNE, Férouze GUITOUN, Sabrina CHATTI

CFDT : MJeanne BARRIER, Aurélien GUERIN, Thiphaine PARREL, David VASALUCCI

Pour la Direction : Emmanuel TRIZAC, Cécile OBRIEN, Yasmina CHAMS, Stéphane PAROLA et chef.fes de services concernés par des points

### 1. Approbation des PV des séances précédentes (avis)

VOTE : POUR

### 2. Désignation des représentants du personnel du CSA au sein de la CVS (avis)

VOTE : POUR

### 3. Calendrier des fermetures des services administratifs 2025/2026 (avis)

CGT : Pouvez-vous nous certifier que les collègues d'autres tutelles qui viendraient travailler pendant des fermetures administratives sont couvertes en cas d'accident ?

DRH : c'est une fermeture des services administratifs et non administrative. Donc pas de problème.

VOTE : POUR

### 4. Modification du règlement intérieur de l'ENS de Lyon (Avis)

**Présentation** du projet Règlement Intérieur par le DAJI N.Sanzano. Plusieurs réunions de concertations se sont déroulées, le projet sera présenté en CEVE et au CA. Les modifications : l'écriture inclusive sera finalisée pour le CA, et est en cours. La composition du CS a été mise à jour, nous avons instauré une commission spécifique aux normaliens élèves et étudiants (art. 9) etc. Suppression du CERCC. Intention d'aborder l'article 39 et d'en proposer une modification.

La CGT demande des modifications en instance, Emmanuel TRIZAC accepte.

- Article 6 sur le CEVE, comment est désigné le membre en cas de vacance d'un siège ? Il y a besoin de spécifier et de préciser le mode de désignation.

DAJI : on peut essayer de préciser les choses, on revient à la dénomination initiale. On est sur une élection de liste. Proposition de faire remonter le suivant de liste ayant remporté le siège. DEMANDE CGT acceptée.

CGT : article 33 sur la liberté d'information et d'expression. Le principe de neutralité ne s'applique pas à une organisation syndicale, mais il s'applique au président vis-à-vis des syndicats.

La direction accepte d'enlever cette phrase qui ne repose sur aucun fondement juridique.

Demande CGT : Nous aimerions qu'apparaisse dans le RI le principe de liberté d'opinion des agents de l'état.

La direction accepte d'ajouter ce principe.

CGT : Est-il possible d'ajouter une phrase pour autoriser les membres du CA à voir de visu les procurations (version papier) ? La direction accepte.

**Aucune proposition/remarque/demande de correction de la CFDT** sauf sur une question personnelle, décalée et bien décevante par rapport à l'objet RI de 36 pages et aux enjeux et conséquences qu'un tel document implique dans l'établissement ; nous vous en laissons juges... : « article 43 sur utilisation des parkings à titre personnel, j'aimerais savoir combien de personnes paient le droit de se garer pour convenance personnelle ? »

**VOTE** : POUR **sous couvert** des modifications demandées par la CGT.

## **5. Principes d'organisation des services et de la politique indemnitaire (avis)**

**Le service RH** présente les nouveaux axes. Introduction d'une décharge en qualité de responsable des concours BEL. Suppression de la mention de chargée de coordination administrative du CIRI. Introduction d'une décharge en qualité de Responsable de réseaux de coordination disciplinaire. Introduction d'une décharge en qualité de responsable d'instituts thématiques.

CGT : Sur les heures complémentaires page 8 pourriez-vous préciser en quelques lignes la procédure ?

La DRH accepte.

**VOTE** : Abstention 5 CGT, pour CFDT

**A noter : CFDT ne fait aucune remarque et ne pose aucune question (comme pendant toute l'instance qui dure 3h30...). Silence monastique.**

## **6. Projet administration (avis)**

DGS présente le projet qui fait suite aux travaux initiés l'an dernier via GT et consultations. Elle souhaite formaliser dans un projet d'établissement les axes portés par la présidence et décliner la mise en œuvre dans un projet d'administration.

La CGT rappelle sa position à savoir que toute modification de fonctionnement et d'organisation doit d'une part être considérée comme provisoire, et d'autre part intégrer clairement et explicitement une phase d'évaluation intermédiaire, et une analyse rétrospective au bout d'un an afin de permettre des ajustements le cas échéant, avant une nouvelle présentation pour validation définitive en instance.

La DGS indique que cela figure sur le document à travers des indicateurs et un retour d'expérience, mais pas de retour en instance.

La CGT, d'une part, relève l'absence de la mention d'impact sur les collectifs de travail, et d'autre part, le manque de précision sur les effectifs en termes de perspectives.

La DGS signale que l'effectif apparaît sous la « soutenabilité », l'axe 3 permettant de valoriser les parcours internes.

**VOTE** : Abstention 5 CGT, CFDT 4 pour

**AUCUNE INTERVENTION DES 4 élu.es CFDT, pas de question ni de commentaire. Silence assourdissant**

## **7. Projet administration DRI-jalon 2 (avis)**

Le chef de service présente le projet de service dans une logique orientée vers le public.

CGT : on vous remercie pour la présentation. Projet ambitieux à effectif constant ? Est-ce que pour vous ce n'est pas une difficulté ?

VP RI : on consulte les personnels régulièrement sur les quotités de travail. Sur le suivi des contrats des partenariats on est en tension. La DRI est un service en tension mais pas plus que d'autres. On est conscient des efforts supplémentaires demandés avec des périodes cycliques.

**VOTE** : Abstentions 5 CGT et 4 Pour CFDT

**Aucune intervention de la CFDT. Ni question ni proposition ni commentaire.**

Intervention Générale de la CGT sur l'**ensemble des réorganisations soumises** aujourd'hui : nous n'avons pas **suffisamment d'informations sur les moyens liés à ces restructurations, ni effectifs précis, ni infos RH** essentielles (catégories, statuts des personnels, emplois précaires ou pérennes...), ni une analyse en terme d'impact sur les conditions de travail ; **ce qui justifie un vote d'abstention sur l'ensemble des projets soumis.**

Demande de la CGT : Est-ce que les fiches de postes vont être revues dans ces nouveaux projets, peut-on avoir l'assurance de révision de cotation liée pour les collègues ?

DRH DGS : Oui

## **8. Projet administration VPR- jalon 2 (avis)**

Véronique Vial de Marchi présente les différents projets. Cela s'inscrit dans le projet d'administration et en concertation avec les personnels des services. Rattachement de la VPR à la DGS dans le jalon 1. Pour Jalon 2 : travaux sur projets de service et les partenariats sociaux économiques.

Ajustements de l'organisation avec le projet de service d'appui au doctorat à la recherche (DADR) et la DIPSE (Direction de l'innovation des partenariats socio-économiques) + un service ingénierie de projets.

Présentation de la DIPSE par sa responsable. Objectif : secourir et promouvoir les activités en interne de la direction. Accroître les ressources propres et insérer l'ENS dans son environnement socio-économique.

Présentation de la DDR par sa responsable qui remplace le bureau du 3e cycle et le service appui à la recherche. Objectifs : Fluidifier les échanges et les process, regrouper des services sous une entité commune.

CGT : Pour la DDR, dans la cible, les effectifs sont en baisse. N'êtes-vous pas en difficulté suite au regroupement des services ?

Véronique Vial répond que non, c'est un déplacement ponctuel. La CGT n'est pas convaincue par la réponse peu claire car il manque 1.3 ETP (emploi temps plein) entre les différents organigrammes.

CGT : Nous avons connaissance que le service Ingénierie de projets est en grande difficulté : turn over, arrêts maladie, départ de la cheffe de service, grande inquiétude des collègues...

La DGS ne nie pas les problèmes qui sont certainement dus aux changements importants actuels. L'engagement est pris de retravailler le projet de ce service rapidement.

**VOTE** : 5 Abstentions, 4 favorables CFDT.

**CFDT : Aucune intervention ni proposition... Silence toujours**

## **9. Projet administration VPE-jalon 1 (avis)**

La DGS intervient et présente les évolutions. Le but est de bien distinguer le rôle de VPE politique de l'encadrement des services. Le premier jalon est de raccrocher le responsable des services de la VPE à la DGS.

La CGT rappelle que les personnels sont dans l'attente, on attend de voir l'impact sur les conditions de travail des personnels dans un service où les collègues sont en grande souffrance.

**Vote** : 5 absentions CGT, 4 Pour CFDT

**Et toujours aucune intervention CFDT... mutisme total**

## **10. Évolution de l'organigramme DGS (avis)**

La DGS présente l'organigramme. Rattachement du volet études et recherche / innovation. M. Guillaume LAFITTE venant de l'INSA devient conseiller de prévention à l'ENS. Service prévention également rattaché à la DGS. Médecin recruté pour le service santé. Périmètre élargi pour la DGSA. 2 sous-services à la DGSA. Présentation de l'organigramme établissement.

CGT : quid des services notés en italique ?

DGS : C'est un statut provisoire, la réflexion est encore « en cours ». Cela concerne les services qui sont encore à l'étape de projet ou là où ce n'est pas positionné clairement. Pour DUNES : cela peut changer en fonction de l'organisation du schéma directeur numérique.

**VOTE** : 5 Abstention CGT, 4 pour CFDT

**Et aucune intervention CFDT... Silence total**

### **11. NBI-ajustements (avis)**

Seul critère retenu : la responsabilité d'un service même si le service est composé de 2 agents. Aucune prise en compte de la pénibilité des postes, ni de logique transversale.

Déclaration CGT : à la **bibliothèque** cela fait plus de 10 ans qu'il n'y a pas eu de promotion en catégorie A, des collègues catégorie B font de l'encadrement depuis plusieurs années, pourquoi on ne leur propose pas de NBI. A la BDL la NBI est divisée entre les membres du codir, qui sont toutes des encadrants de catégorie A+, leurs responsabilités sont inhérentes à leur statut contrairement aux collègues. Cette répartition est plus que discutable ! Pas de catégories C alors qu'on a des collègues qui stagnent sans perspective d'évolution...est-il possible de revoir cela ?

La CGT s'étonne aussi du **cumul des primes NBI et Primes IFSE complémentaires** pour les « **fonctions particulières** ». Elle relève qu'il y a seulement 5 collègues de cat B qui sont bénéficiaires de la NBI, et aucun de catégorie C. la majorité sont sur des NBI administratives et peu de collègues de laboratoires en bénéficient. En outre, elle relève que 2 fonctions ont une NBI **ce qui n'était pas leur cas les années précédentes**. Elle demande en quoi ces postes entrent désormais dans des **fonctions particulières**.

La DRH présente les changements pour la NBI. Enveloppe : 1650 pts. Architecture votée en CA au 2017. Fonctions modifiées. Sur les fonctions créées : mise en conformité pour le VPRI. Pour le DRH adjoint, les missions ont été réattribuées. Il est envisagé avec un GT de revoir cette cartographie des emplois et des missions ainsi que la grille des contractuels, de tout mettre à plat. La DGS reconnaît que le cumul NBI et Prime IFSE complémentaire peuvent légitimement interroger, d'où la nécessité de tout remettre à plat avec la cartographie.

**VOTE** : 5 CONTRE CGT – 4 pour CFDT. **AUCUNE INTERVENTION de la CFDT sur la NBI**

### **12. Procédure de recours et observations des CR d'entretiens pro annuel (info) à la demande de la CGT**

**CGT** : On aimerait une clarification pour les procédures, car des collègues n'arrivent pas à faire leurs observations sur Feve.

**DRH** : Explication de la procédure des entretiens professionnels. Constat que certains collègues ne peuvent pas faire leurs observations en ligne suite au CR du chef de service. Demande de renvoyer les collègues vers la RH.

### **13. Questions diverses de la CGT : sécurité/logiciel RH , attestation de reprise après arrêt de travail**

**CGT** : Suite à la cyberattaque à l'**université de Paris Sorbonne** avec le piratage de données sensibles de 32000 agents via leur **système d'information RH**, avez-vous renforcé la sécurité sur le nôtre ? **Président** : Nous suivons de près la situation. Pas de renfort pour le moment.

**CGT** : Dans la continuité du dernier dialogue social (pour rappel la CGT a demandé, concernant les arrêts de travail, de retirer la production de l'attestation de reprise que l'agent doit faire signer par le supérieur, car elle présente une lourdeur administrative non nécessaire, allant à l'encontre de la tendance de simplification actuelle et de l'esprit de la circulaire RH du 4 oct 2023, d'autant plus qu'elle est nullement réglementairement, ni imposée dans d'autres d'établissements, qu'il existe déjà à l'ENS de Lyon la possibilité pour le chefs de service de signaler en ligne une absence, et qu'elle occulte 2 cas à savoir la reprise de l'agent(e) durant les périodes de fermetures administratives ou l'absence du N+1 pour signer l'attestation) avez-vous avancé sur le sujet de l'attestation de reprise pour les arrêts de travail?

**DRH** indique que le sujet est en cours pour plus de simplification.

**BILAN SYNDICAL :** les documents soumis par l'administration aux représentant.es des personnels ne comportaient pas **suffisamment d'informations sur les moyens liés aux restructurations en cours et en projet, Aucuns effectifs précis, ni infos RH** (catégories, statuts des personnels, emplois précaires ou pérennes...), ni analyse prospective en terme d'impact sur les conditions de travail. La CGT a donc décidé de s'abstenir lors des votes. Nous regrettons le manque de transparence et d'information de la part de la présidence et de la DGS/DRH. **Nous regrettons également que durant plus de 3h30 d'instances, nos collègues élu.es CFDT n'aient pas pris la parole sur des sujets aussi importants que la réorganisation des services !** Nous nous interrogeons légitimement sur leur engagement en qualité de « représentants syndicaux » dans les instances sociales.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances estivales.

Vos élu.es CGT du CSA